

AVIATION CIVILE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 11 décembre 2014 portant nomination au conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile

NOR : DEVA1428564S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu les articles R. 421-9 à R. 421-13 du code de l'aviation civile ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2009-620 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire ;

Vu la décision du 12 octobre 2012 portant nomination au conseil du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile,

Décide :

Article 1^{er}

Le paragraphe *b* du II (Section du transport aérien) de l'article 1^{er} de la décision du 12 octobre 2012 susvisée est modifié comme suit :

« *b*) Membres représentant l'aviation militaire

Le lieutenant-colonel Sébastien RATTO est nommé membre suppléant en remplacement du colonel Jean-François HERY-GOISNARD. »

Article 2

Le paragraphe *d* du II (Section du transport aérien) de l'article 1^{er} de la décision du 12 octobre 2012 susvisée est modifié comme suit :

« *d*) Membres représentant le personnel navigant professionnel du transport aérien

M. Xavier GAUTHIER est nommé membre suppléant en remplacement de M. Jean-Marc JAOUEN. »

Article 3

Le paragraphe *b* du III (Section du travail aérien) de l'article 1^{er} de la décision du 12 octobre 2012 susvisée est modifié comme suit :

« *b*) Membres représentant l'aviation militaire

Le lieutenant-colonel Sébastien RATTO est nommé membre suppléant en remplacement du colonel Jean-François HERY-GOISNARD. »

Article 4

Le mandat des membres désignés ci-dessus expire le 11 octobre 2015.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 11 décembre 2014.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,
P. CIPRIANI